

DÉPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CANTON DE CREIL NORD/CREIL SUD
VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 27 mars 2023

CONVOCACTION
Date : 21 mars 2023
Affichée le : 21 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le mars vingt sept mars à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :
En exercice : 39
Présents : 29
Votants : 38
Pouvoirs : 9
Absent : 1

Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Johann LUCAS - Mme Caroline JACQUEMART - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Jean-Claude VILLEMMAIN.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
Affichée et mise en ligne le :
28 MARS 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :
04 AVR. 2023

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme DUHIN
Mme SAKHO
M. KHOULA
M. N'DIAYE
Mme SENET
Mme MEHADJI
M. FACCHINI
Mme M'BAYE

Pouvoir à M. VILLEMMAIN
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à Mme TALL
Pouvoir à M. MARTIN
Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme DUCHATELLE
Pouvoir à M. BOULHAMANE

Absents non représentés
, M. ZAHRAOUI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

13 Dénomination de voies

Rapport de présentation :

Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire

D'une part, par délibération n°3 en date du 10 novembre 2021, le conseil municipal a validé le principe de nommer le quai d'Aval en quai Jean-Claude Cabaret, en son hommage.

Elu pour la première fois en 1995 comme conseiller municipal en charge des sports, Jean-Claude CABARET fut dès lors un ardent serviteur de la Ville de Creil. Engagé avec sérieux, rigueur et passion dans les dossiers qu'il suivait, au sport comme au patrimoine communal, il était également fortement investi auprès du monde associatif et caritatif. Les réalisations qu'il a accompagnées, portées, sont nombreuses, et ont transfiguré le visage et l'attractivité de Creil :

- > La piscine municipale,
- > L'Ile Saint-Maurice,



- Le club house du tennis,
- La Maison de Santé Pluridisciplinaire (en collaboration avec madame Nicole CAPON),
- La côte à Cri-Cri,
- L'Espace Enfance Danièle Mitterrand,
- Le renouveau de la place Saint-Médard,
- La restauration du château.

Le vaste chantier de l'Ec'Eau Port, emblématique de l'engagement de Jean-Claude CABARET, convaincu que ce projet ferait entrer la ville de Creil dans une nouvelle dimension, aussi bien sociale, qu'environnementale ou économique, se poursuit avec notamment la création de nouvelles voies ouvertes à la circulation ou à la promenade qu'il convient de dénommer.

D'autre part suite à la disparition de Jean-Pierre FONTAINE, ancien conseiller départemental du canton de Creil et ancien adjoint au Maire il vous est proposé de lui rendre également hommage pour son engagement en faveur de la ville et du territoire.

Ainsi, il vous est proposé de nommer :

- 1) la place et la rue qui longent l'espace enfance Danielle Mitterrand : **place Gisèle Halimi** ;
- 2) l'actuelle rue Haute sise au sein du quartier de l'Ec'Eau Port : **rue du Président Léopold Sédar Senghor** ;
- 3) la promenade de l'Ec'Eau port, partant de la rue Ferdinand Pelloutier, jusqu'aux limites de la commune : **promenade Jean-Claude Cabaret** ;
- 4) L'actuel quai d'aval, pour sa partie partant de la rue Ferdinand Pelloutier jusqu'au quai d'Amont : **quai Jean-Pierre FONTAINE**,

Un plan avec les dénominations est joint à la présente délibération.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu la délibération n°3 du conseil municipal du 10 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 2 mars 2023,

Vu les plans ci-annexés,

Considérant la création de voies nouvelles,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques,

Entendu le rapport de présentation,

Vote :

| | | | | |
|--------------|-----------|------------|----------------|-------------------------------|
| Votants : 38 | Pour : 38 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|-------------------------------|

■ Décide :

Article 1^{er} : d'abroger la délibération n°3 du conseil municipal du 10 novembre 2021.

Article 2 : d'approuver le nom **place Gisèle HALIMI**, la place et la rue qui longent l'espace enfance Danielle Mitterrand.

Article 3 : d'approuver le nom **rue du Président Léopold Sédar Senghor**, l'actuelle rue Haute sise au sein du quartier de l'Ec'eau port, qui rejoint la promenade Jean-Claude Cabaret.

Article 4 : d'approuver le nom **promenade Jean-Claude Cabaret**, la voie piétonne du quai d'Aval, de la rue Fernand Pelloutier jusqu'aux limites de la commune vers Saint Leu d'Esserent.

Article 5 : d'approuver le nom **quai Jean-Pierre Fontaine**, de la rue Fernand Pelloutier jusqu'au quai d'Amont.

Article 6 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par

le biais du site www.telerecours.fr

Publication électronique sur le site de la Ville le

04 AVR. 2023

CREIL, le **04 AVR. 2023**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

Maire de Creil
Président de l'ACSO

La secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023



ID : 060-216001743-20230327-DLRG230327013-DE